

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME III.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1859

JETONS

DES

MAGISTRATS COMMUNAUX DE BRUXELLES.

UN JETON DE 1490.



Le jeton que nous examinons, doublement intéressant par son type et par ses légendes, nous a été obligeamment communiqué par M. E. Vanden Broeck qui l'a acquis à la vente de la riche collection de M. Goddons. Bien qu'il soit postérieur de deux années à la guerre civile dont l'emprisonnement de Maximilien donna le signal, ce jeton présente plus d'un point de ressemblance avec les deux monnaies de Bruxelles de 1488.

Le roi Maximilien fut emprisonné dans le Cranenburg à Bruges, au mois de février 1488. Au nombre des princi-

paux griefs qui lui valurent son arrestation, se trouvait l'émission des monnaies uniquement à son nom et à son effigie. Suivant l'exemple de plusieurs autres villes, Bruxelles fit battre monnaie pour son compte : « toutes ces monnaies, « dit M. Éveraerts, en quelque sorte municipales, portent « un cachet particulier. Elles n'ont que faire des ordon- « nances de Maximilien ; elles sont frappées au nom seul « de Philippe le Beau, et la plupart énoncent des légendes « invoquant le retour à l'ordre et à la paix (1). »

L'on connaît jusqu'ici deux monnaies bruxelloises au type essentiellement communal et datées de 1488. L'une, le denier aux quatre lions, que l'on peut voir dans la plupart des recueils d'ordonnances publiés dans les Pays-Bas, a été décrite dans l'histoire de Bruxelles de MM. Henne et Wauters ; l'autre, d'une fort belle exécution et d'un excellent aloi, avait été prise par Van Mieris (2) pour un jeton d'argent frappé à Bruxelles pour appeler la miséricorde de Dieu sur le pays en proie à la guerre civile ; mais M. Verachter désigna ce jeton d'argent à M. Vander Chijs comme étant le double bruxellois ou double ange (*den dobbelen brusseelaar of dobbelen engel*) (3). Cette monnaie d'une grande rareté est conservée au cabinet de la Haye.

Notre jeton porte à l'avers saint Michel cuirassé et armé de l'épée, terrassant le dragon ; légende : RECEPTIO-RES : OPIOI : BRVX = T° 1890 ° . Au revers, croix

(1) *Revue de la numismatique belge*, t. V, Monnaies frappées à Louvain, après 1474.

(2) *Historie der Nederlandsche vorsten*, t. I, p. 499.

(3) *De munten der vormalige hertogdommen van Brabant en Limburg*.

ornée et fleuronnée ; au centre la lettre B ; légende : PRO-
TECTOR ☉☉ NR ☉ ☉ TOIVVT ☉ NOS ✠ ☉ (1).

Sur notre jeton, l'archange s'est débarrassé des longs vêtements qu'il porte sur le sceau communal de 1467, sur les monnaies de l'atelier de Bruxelles et sur le jeton aux armes de Vander Noot que M. Chalon a publié dans la Revue (2). Saint Michel est devenu un guerrier fougueux, et, pour combattre le démon, il a remplacé la lance par l'épée.

Ce fut à l'occasion de l'entrée en fonctions des quatre nouveaux receveurs H. de Mol, Jean, fils d'Elegast Vander Meer, J. Hujoel dit Van Nyvele et Simon Van Duerne que ce jeton a été frappé. L'on peut remarquer que c'est la première et la seule fois que, sur des jetons, l'appellation latine de *Receptores* a été donnée à ces magistrats : plus tard on les appelle ordinairement *Recheveurs*, et, sur un jeton de 1512, se lit *rentmeister*. Il était naturel qu'après

(1) Ce jeton pourrait bien avoir été connu de Van Orden. Nous trouvons en effet dans son catalogue un jeton qu'il décrit ainsi :

JETTOURS OPIDIE BRUXELLA (*sic*) 1490. Afbeelding, het groote wapen van Brussel, de aartsengel Michael den Draak bevechtende.

Kz. ADJVA NOS PROTECTOR : ME (*sic*). Afbeelding, een kruis van lofwerk.

Plus d'une fois nous nous étions demandé quel pouvait être ce jeton aux légendes baroques et barbares, et que personne n'a dû reconnaître, puisque M. Goddons, dans son Catalogue, cite notre jeton comme inconnu à Van Orden ; quand la légende si nettement marquée du jeton de M. Vanden Broeck nous a fait supposer que Van Orden n'aura eu sous les yeux qu'un exemplaire quasi fruste et qu'il aura complété sa description avec les légendes connues d'autres jetons communaux de Bruxelles.

(2) 2^e livr., 3^e série, t. I.

la suppression temporaire des charges de receveurs et de conseillers communaux et le remplacement de ces magistrats par l'institution populaire des seize maîtres de la police, ce qui eut lieu à l'arrivée du chef des Flamands, Philippe de Clèves (1); il était naturel que lorsqu'on réintégra, suivant la convention consentie par la ville, tous les officiers et employés dans leurs emplois, les receveurs missent une certaine vanité à inscrire leur titre sur ce jeton. C'était à Bruxelles une coutume particulière et toute locale de frapper annuellement des jetons en l'honneur des receveurs, des trésoriers de la ville et de l'intendant du canal. Comme nous l'avons déjà dit dans une première notice (2) sur les jetons des magistrats communaux de Bruxelles, ce n'est que par exception que l'on trouve deux jetons frappés en l'honneur de bourgmestres. Il est à remarquer que ni l'amman, ni les échevins, ni aucun autre fonctionnaire de la ville ne furent honorés de cette manière.

La lettre B, qui se trouve au centre de la croix de l'avvers, se voit encore sur le denier aux quatre lions et sur le bouclier du saint Michel du double ange de 1488. A ce propos, notre jeton vient même confirmer l'opinion de M. de Coster (3) relativement à la signification de la lettre B sur ces monnaies : « si l'existence d'un atelier monétaire à Louvain est incontestable, on peut affirmer aujourd'hui que Bruxelles avait remis le sien en activité. Les diverses monnaies au type du saint Michel, et portant la date

(1) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I.

(2) *Revue trimestrielle*, XVII^e volume.

(3) *Revue de la numismatique belge*, t. VI, p. 6, 1850. *Notice sur quelques monnaies frappées sous Philippe le Beau.*

« de 1488, sont évidemment de cette ville. » Les doutes à cet égard sont bien levés maintenant. La légende implorant le secours du ciel : **PROTECTOR NOSTER ADIUVANOS** est une analogie de plus avec les monnaies de 1488. Mais ce qui peut paraître singulier, c'est que notre jeton ait conservé presque entièrement le type des monnaies frappées par les communes insurgées contre Maximilien en 1488, et l'on sait qu'à Bruxelles la réconciliation était déjà faite en août 1489.

CAMILLE PICQUÉ.
